

Annexe 5

Définitions des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation

E1 – Culture générale et expression (U. 1) **Coefficient 3**

Objectifs

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;
- apprécier un message ou une situation ;
- communiquer par écrit ou oralement ;
- appréhender un message ;
- réaliser un message.

(cf. annexe III de l'arrêté du 17 janvier 2005 – BO du 17 février 2005.)

Formes de l'évaluation

• **Contrôle ponctuel : épreuve écrite, durée 4 h**

On propose trois à quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.

Première partie : synthèse (notée sur 40)

Le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis.

Deuxième partie : écriture personnelle (notée sur 20)

Le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés.

La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menée dans l'année en cours de « culture générale et expression ».

La note globale est ramenée à une note sur 20 points.

(cf. annexe III de l'arrêté du 17 janvier 2005 – BO du 17 février 2005.)

• **Contrôle en cours de formation**

L'unité de français est constituée de trois situations d'évaluation de poids identiques :

- deux situations relatives à l'évaluation de la capacité du candidat à appréhender et à réaliser un message écrit ;
- une situation relative à la capacité du candidat à communiquer oralement évaluée lors de la soutenance du rapport de stage.

1°) Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétences à évaluer :

- a. Respecter les contraintes de la langue écrite ;
- b. Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production (classement et enchaînement des éléments, équilibre des parties, densité du propos, efficacité du message).

c) Exemple de situation :

Réalisation d'une synthèse de documents à partir de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) dont chacun est daté et situé dans son contexte. Ces documents font référence au deuxième thème du programme de la deuxième année de STS.

2°) Deuxième situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétences à évaluer :

- a. Respecter les contraintes de la langue écrite ;
- b. Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture.

c) Exemple de situation :

A partir d'un dossier donné à lire dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation et composé de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.), reliés par une problématique explicite en référence à un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS, et dont chaque document est daté et situé dans son contexte, rédaction d'une réponse argumentée à une question portant sur la problématique du dossier.

3°) Troisième situation d'évaluation

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.

b) Compétences à évaluer :

- a. S'adapter à la situation (maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs) ;
- b. Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message (intelligibilité, précision et pertinence des idées, valeur de l'argumentation, netteté de la conclusion, pertinence des réponses ...).

c) Exemple de situation :

La capacité du candidat à communiquer oralement est évaluée au moment de la soutenance du rapport de stage.

Chaque situation est notée sur 20 points. La note globale est ramenée à une note sur 20.

E2 – Langue vivante étrangère (U. 2)

Annexe III de l'arrêté du 22 juillet 2008.

Coefficient 2

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

Finalités et objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- Compréhension de l'oral
- Production et interaction orales

I. Contrôle en cours de formation : deux situations d'évaluation de poids équivalent.

- **Première situation d'évaluation : évaluation de la compréhension de l'oral : durée 30 minutes maximum sans préparation, au cours du deuxième trimestre de la deuxième année.**

Organisation de l'épreuve :

Les enseignants organisent cette situation d'évaluation au cours du deuxième trimestre, au moment où ils jugent que les étudiants sont prêts et sur des supports qu'ils sélectionnent. Cette situation d'évaluation est organisée formellement pour chaque étudiant ou pour un groupe d'étudiants selon le rythme d'acquisition en tout état de cause avant la fin du second trimestre. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux étudiants et aucun rattrapage n'est prévu.

Passation de l'épreuve

Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. On veillera à ce qu'il ne présente pas de difficulté particulière.

Trois écoutes espacées de 2 minutes d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte par écrit ou oralement en français.

Longueur des enregistrements

La durée de l'enregistrement n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent.

Le professeur peut également choisir d'évaluer les étudiants à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excèdera pas 3 minutes pour les deux documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports

Les documents enregistrés, audio ou vidéo, seront de nature à intéresser un étudiant en STS sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer, à titre d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à la sécurité et à la santé au travail, à la vie en entreprise; à la formation professionnelle, à la prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable etc. Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, émissions de radio, extraits de documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu. En effet, ces derniers, parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite, compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

- **Deuxième situation d'évaluation : évaluation de la production orale en continu et de l'interaction au cours du deuxième et du troisième trimestre de la deuxième année (durée 15 minutes + 30 minutes de préparation) :**

1. Expression orale en continu: présentation personnelle du candidat, et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (5 minutes environ)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques appropriés illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnant les documents iconographiques (légende de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excédera pas 250 mots. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers du dossier.

Le candidat enchaînera brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) et présentation structurée des documents (trois ou quatre minutes environ) en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (cf. définition du niveau B2 Cadre européen commun de référence pour la production orale en continu). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ.

2. Expression orale en interaction (10 minutes environ) :

Au cours de l'entretien qui suivra, l'examinateur s'attachera à permettre au candidat de préciser certains points, d'en aborder d'autres qu'il aurait omis. Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes environ.

II. Épreuve ponctuelle

Finalités et objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- Compréhension de l'oral
- Production et interaction orales

Les modalités de passation de l'épreuve, la définition de la longueur des enregistrements et de la nature des supports pour la compréhension de l'oral ainsi que le coefficient sont identiques à ceux du contrôle en cours de formation.

1. **Compréhension de l'oral** : 30 minutes sans préparation
Modalités : Cf. Première situation d'évaluation du CCF.
2. **Expression orale en continu et en interaction** : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes. Cf. Deuxième situation d'évaluation du CCF.

E3 – Mathématiques – Sciences (U. 3)

Coefficient 3

U3.1 - Mathématiques : coefficient 1,5

U3.2 – Sciences physiques : coefficient 1,5

U3.1 - Mathématiques

Objectifs

Cette épreuve a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des étudiants et leur capacité à les mobiliser dans des situations variées ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution instrument, tracés graphiques).

Par suite, il s'agit d'évaluer les capacités des candidats à :

- maîtriser les connaissances figurant au programme de mathématiques ;
- employer des sources d'information ;
- trouver une stratégie adaptée à un problème donné ;
- mettre en œuvre une stratégie :
 - . utiliser de manière appropriée des savoir-faire figurant au programme de mathématiques ;
 - . argumenter ;
 - . analyser la pertinence d'un résultat ;
 - . communiquer par écrit, voire oralement.

Formes de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel : Épreuve écrite, durée 1 h 30**

Les sujets comportent un ou deux exercices de mathématiques. Ces exercices porteront sur des parties différentes du programme et devront rester proches de la réalité professionnelle.

L'épreuve porte à la fois sur des applications directes des connaissances du cours et sur leur mobilisation au sein de problèmes plus globaux.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématiques excessives. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti. Un formulaire de mathématiques, adapté au sujet, peut être annexé à celui-ci.

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'éducation nationale. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats afin qu'ils puissent gérer leurs travaux.

En tête des sujets doivent figurer les deux rappels suivants :

- . La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.
- . L'usage des instruments de calcul est autorisé.

- **Contrôle en cours de formation**

Il comporte **trois situations d'évaluation**, chacune comptant pour un tiers du coefficient attribué à l'unité de mathématiques

- **Deux situations d'évaluation**, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation respectant les points suivants :

Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est voisine de celle correspondant à l'évaluation ponctuelle du BTS considéré.

Les situations d'évaluation comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme. Les thèmes mathématiques qu'ils mettent en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats afin qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Lorsque ces situations s'appuient sur d'autres disciplines aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation des mathématiques et toutes explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les situations d'évaluation permettent l'application directe des connaissances du cours mais aussi la mobilisation de celles-ci au sein de problèmes plus globaux.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti. Un formulaire de mathématiques, adapté au sujet, peut être annexé à celui-ci.

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'éducation nationale.

Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés au candidat :

- . La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- . L'usage des calculatrices est autorisé.

- **Une troisième situation d'évaluation** est la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir faire mathématiques en liaison directe avec la présente spécialité.

Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

U3.2 - Sciences physiques

Objectifs

L'évaluation en sciences physiques a pour objet :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

Formes de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel : Epreuve écrite, durée 1 h 30**

Le sujet de sciences physiques comporte deux ou trois exercices qui portent sur des parties différentes du programme et doivent rester proches de la réalité professionnelle.

Aucun sujet ne porte exclusivement sur une partie d'un programme de classes antérieures, mais on ne s'interdit pas, si cela s'avère nécessaire, de faire appel à toute connaissance acquise antérieurement et supposée connue.

Chaque exercice comporte une part d'analyse d'une situation expérimentale ou pratique et des applications numériques destinées à tester la capacité du candidat de mener à bien, jusqu'à ses applications numériques, l'étude précédente. Des questions de connaissance du cours peuvent éventuellement être glissées dans la progression graduée de chaque exercice.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessives et recours important aux mathématiques.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et le rédiger aisément dans le temps imparti.

En tête du sujet il sera précisé si la calculatrice est autorisée ou interdite lors de l'épreuve.

La correction de l'épreuve tiendra le plus grand compte de la clarté dans la conduite de la résolution et dans la rédaction de l'énoncé des lois, de la compatibilité de la précision des résultats numériques avec celle des données de l'énoncé (nombre de chiffres significatifs), du soin apporté aux représentations graphiques éventuelles et de la qualité de la langue française dans son emploi scientifique.

- **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte **deux situations d'évaluation**, de poids identique, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation et qui respectent les points ci-après :

- Ces situations d'évaluation sont écrites ; chacune a pour durée 1 heure 30 et est notée sur 20 points.
- Les situations d'évaluation comportent des exercices dans lesquels il convient d'éviter toute difficulté théorique excessive et recours important aux mathématiques.
- Les contenus abordés ont comme point de départ des situations professionnelles en rapport avec la définition de l'unité.
- La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur relative aux examens et concours relevant de l'éducation nationale.

La note finale sur vingt proposée au jury pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi point, des notes résultant des deux situations d'évaluation.

L'épreuve ponctuelle de sciences physiques : Epreuve écrite d'une durée d'une heure trente minute

Le programme de sciences physiques est le même pour les BTS Design d'espace, Design de mode, textile et environnement et Design de produits.

Suivant la spécificité du BTS, des parties de ce programme ne sont pas exigibles à l'examen (voir tableau ci-après).

L'épreuve écrite comportera une partie commune aux trois BTS qui sera notée sur 14 points et une partie spécifique à chaque BTS qui sera notée sur 6 points.

- **Dans le cas d'une épreuve à deux exercices, le sujet présentera un exercice commun aux trois BTS (noté sur 14 points) et un exercice spécifique à chaque BTS (noté sur 6 points).**
- **Dans le cas d'une épreuve à trois exercices, le sujet présentera deux exercices communs aux trois BTS (notés sur 14 points) et un exercice spécifique à chaque BTS (noté sur 6 points).**

BTS Design de produits : parties du programme exigibles et non exigibles pour l'examen			
1- Mécanique	1.1- Action mécanique	1.1.a- Notion de force. 1.1.b- Poids et masse.	Exigible Exigible
	1.2- Equilibre d'un solide	1.2.a- Equilibre d'un solide soumis à 2 forces et plus 1.2.b- Moment d'une force	Exigible Exigible
	1.3- Mécanique des fluides	1.3.a- Tension superficielle 1.3.b- Pression exercée par un fluide	Exigible Exigible
2- Matériaux	2.1- Polymères	2.1.a- les fibres textiles 2.1.b- polymères utilisés 2.1.c- mise en œuvre des polymères	Exigible Exigible Non Exigible
	2.2- Autres		Exigible
3- Comportement des matériaux	3.1- Résistance des matériaux	3.1.a- Résistance des tissus et textiles 3.1.b- Sollicitations simples	Exigible Exigible
	3.2- Entretien des tissus	3.2.a- Lessives, adoucissants et détachants 3.2.b- Altération des colorants textiles	Non Exigible Exigible
4- Couleur	4.1- Origines et mesure	4.1.a- Perception de la couleur 4.1.b- Mesure de la couleur	Exigible Exigible
	4.2- Les matériaux de la couleur	4.2.a- Colorants naturels et synthétiques 4.2.b- Pigments naturels et synthétiques 4.2.c- La teinture	Exigible Exigible Non Exigible
5- Toucher	5.1- Perception des textures		Non Exigible
	5.2 - Sens du toucher		Non Exigible
6- Image	6.1- Résolution de l'image		Exigible
	6.2- Gestion des couleurs de l'image		Exigible
	6.3- Formats de fichier		Exigible
	6.4- Hardware.		Non Exigible

E4- Dossier de travaux

(modifié par l'arrêté du 8 avril 2009, publié au JO du 2 mai 2009 et au BO du 14 mai 2009)

Coefficient 9

Sous-épreuves :

- U.4.1 – Démarche créative : coefficient 4
- U.4.2 – Travaux personnels : coefficient 5

U.4.1 – Démarche créative Coefficient 4

Objectifs

Cette épreuve a pour but de vérifier chez le candidat les aptitudes à :

- analyser un problème ou une question relevant de la spécialité ;
- développer une démarche de création en opérant par :
 - questionnement,
 - déduction,
 - induction,
 - expérimentation,
 - association,
 - combinaison ;
- définir des choix, des objectifs, les argumenter en intégrant :
 - les besoins,
 - les données économiques, technologiques, sociologiques, culturelles, fonctionnelles, ergonomiques ;
- dégager des axes de recherches variés prenant en compte :
 - l'aspect formel,
 - l'aspect structurel,
 - le sens,
 - l'usage ;
- communiquer par des moyens plastiques appropriés.

Formes de l'évaluation :

• Contrôle en cours de formation

Cette épreuve est constituée de **deux situations d'évaluation** : (les contrôles se déroulent au cours des premier et second semestres de la deuxième année de formation)

Modalités

Cette phase créative se réalise à travers les techniques d'esquisses graphiques, plastiques et volumiques assorties d'explications écrites. Les procédés infographiques sont exclus.

Deux types de sujet sont proposés au choix du candidat : le sujet de type 1 est proposé dans le courant du premier semestre de la 2^e année ; le sujet de type 2 est proposé dans le courant du second semestre.

Première situation, sujet de type 1 : forme pratique, durée 2 x 8 heures, coefficient 2.

On donne un cahier des charges impliquant la conception d'un produit, accompagné des informations concernant :

- les contraintes fonctionnelles et techniques,
- la définition du contexte,
- des exemples d'existants,
- les données importantes et utiles à la compréhension du domaine.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la demande,
- de dégager et hiérarchiser les questionnements,
- de définir une problématique,
- de produire différentes hypothèses,
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

On évalue :

- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges,
- la définition de priorités, d'orientations,
- la diversité des propositions,
- l'adéquation des propositions avec le cahier des charges initial,
- la logique du choix opéré en rapport avec la demande.

Deuxième situation, sujet de type 2 : forme pratique, durée 2 x 8 heures, coefficient 2.

On pose une question ouverte centrée sur un service à rendre, sur une fonction, sur un matériau, accompagnée de textes, de visuels, de schémas de principes, de composants.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la question,
- de s'approprier la thématique, de choisir les données pour envisager des scénarios d'usages, des besoins,
- de dégager une problématique,
- d'élaborer un programme singulier,
- de définir des orientations,
- de produire différentes hypothèses et de les argumenter.

On évalue :

- la cohérence du questionnement avec le contexte proposé,
- le repérage et la traduction des besoins,
- la construction d'un programme singulier,
- l'adéquation des hypothèses avec les priorités fixées.

À travers ces deux types de sujet, on évalue de manière commune :

- la mise en œuvre d'une logique d'investigation et de choix engagés et repérables,
- la mise en relation de l'aspect formel, de l'aspect structurel, du sens et de l'usage,
- la diversité des hypothèses,
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication de la recherche (2D, 3D).

Ces deux situations sont évaluées par un jury composé de professionnels et de professeurs d'arts appliqués.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports de la situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

- **Contrôle ponctuel : épreuve pratique, durée 2 x 8 heures.**

Modalités

Il s'agit d'une phase créative qui prend forme à travers les techniques d'esquisses graphiques, plastiques et volumiques assorties d'explications écrites. Les procédés infographiques sont exclus.

Deux types de sujet sont proposés au choix du candidat :

Sujet de type 1

On donne un cahier des charges impliquant la conception d'un produit, accompagné des informations concernant :

- les contraintes fonctionnelles et techniques,
- la définition du contexte,
- des exemples d'existants,
- les données importantes et utiles à la compréhension du domaine.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la demande,
- de dégager et hiérarchiser les questionnements,
- de définir une problématique,
- de produire différentes hypothèses,
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

On évalue :

- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges,
- la définition de priorités, d'orientations,
- la diversité des propositions,
- l'adéquation des propositions avec le cahier des charges initial,
- la logique du choix opéré en rapport avec la demande.

Sujet de type 2

On pose une question ouverte centrée sur un service à rendre, sur une fonction, sur un matériau, accompagnée de textes, de visuels, de schémas de principes, de composants.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la question,
- de s'approprier la thématique, de choisir les données pour envisager des scénarios d'usages, des besoins,
- de dégager une problématique,
- d'élaborer un programme singulier,
- de définir des orientations,
- de produire différentes hypothèses et de les argumenter.

On évalue :

- la cohérence du questionnement avec le contexte proposé,
- le repérage et la traduction des besoins,
- la construction d'un programme singulier,
- l'adéquation des hypothèses avec les priorités fixées.

À travers ces deux types de sujet, on évalue de manière commune :

- la mise en œuvre d'une logique d'investigation et de choix engagés et repérables,
- la mise en relation de l'aspect formel, de l'aspect structurel, du sens et de l'usage,
- la diversité des hypothèses,
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication de la recherche (2D, 3D).

Cette épreuve est évaluée par un jury composé de professionnels et de professeurs d'Arts appliqués.

Conditions particulières

- Candidats en situation de perfectionnement : la démarche créative sera réalisée soit pendant le stage, soit dans le cadre de l'activité professionnelle précédant le stage.
- Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date des épreuves un emploi dans le domaine professionnel correspondant au BTS postulé : la démarche créative sera réalisée dans l'année précédant l'épreuve.

U.4.2 – Travaux personnels

Coefficient 5

Objectifs

Cette épreuve est destinée à apprécier les dimensions personnelles, sensibles, créatives et plastiques du candidat.

Forme de l'évaluation

- Contrôle ponctuel : épreuve orale, durée : 20 minutes (préparation : 20 minutes)

Modalités

Sont présentées dans le dossier :

- des recherches et des productions réalisées au cours de la formation.

Évaluation

Cette épreuve est évaluée par un jury composé de professionnels et de professeurs d'arts appliqués.

Sont évaluées :

- les qualités de recherches créatives ;
- les qualités plastiques et sensibles ;
- l'aptitude à explorer et à intégrer une culture technologique à des fins créatives ;
- l'engagement personnel ;
- la démarche de création ;
- le regard critique ;
- la qualité et la richesse de l'argumentation.

Conditions particulières :

- Candidats en situation de perfectionnement : les travaux de pratique plastique ne sont pas exigés.
- Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine correspondant au BTS postulé : le dossier est constitué de travaux réalisés l'année de l'examen.

Le dossier est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

E5 – Épreuve professionnelle de synthèse

(modifié par l'arrêté du 8 avril 2009, publié au JO du 2 mai 2009 et au BO du 14 mai 2009)

Coefficient 5

Sous-épreuves :

U.5.1 – Projet professionnel : coefficient 4

U.5.2 – Rapport de stage ou d'activités professionnelles : coefficient 1

U.5.1 - Projet professionnel Coefficient 4

Objectifs

Cette sous-épreuve a pour but d'articuler les différentes hypothèses professionnelles du projet ; elle est destinée à apprécier l'aptitude du candidat à :

- analyser un cahier des charges,
- compléter ce cahier des charges,
- illustrer ce cahier des charges par des scénarios d'utilisation,
- analyser le contexte du sujet,
- hiérarchiser les contraintes d'étude,
- se positionner par rapport au questionnement.

Dans un deuxième temps, l'étudiant doit démontrer son aptitude à :

- émettre des hypothèses sous forme :
- de cahiers de schémas,
- de scénarios illustrés,
- d'un travail de créativité décrivant des concepts produits innovants et originaux,
- de croquis, d'esquisses et de perspectives ;
- mettre en place des critères de validation des hypothèses exprimées ;
- effectuer le choix justifié et argumenté d'une orientation.

Dans un troisième temps, l'évaluation porte sur l'aptitude à prendre en compte les orientations prises par :

- la vérification des hypothèses,
- la validation des propositions,
- la quantification ou l'estimation des investissements,
- un travail de développement et de précision des éléments constituant l'avant-projet.

Formes de l'évaluation

• Contrôle en cours de formation

Cette sous-épreuve est constituée de **deux situations d'évaluation** qui prennent appui sur le développement d'un cas concret présenté sous la forme d'un dossier composé de documents visuels et rédactionnels. Ce travail est mené dans une optique professionnelle au cours du deuxième semestre de la deuxième année de formation et sur un temps limité d'environ huit semaines.

Première situation d'évaluation :

située dans le courant du deuxième semestre de la deuxième année de formation, forme écrite, coefficient 2

Modalités

Le candidat communique à l'équipe pédagogique les éléments de son dossier, dédiés à une phase particulière d'avancement du projet, ainsi que l'analyse philosophique de l'un des aspects du projet ou de sa finalité d'ensemble, selon un sujet développé en atelier de conception et accompagné par le professeur de philosophie, de telle sorte qu'il soit à la fois conforme au programme et en adéquation avec le projet de l'étudiant.

Évaluation

Cette situation est évaluée par des professeurs de philosophie, d'atelier de conception et des professionnels du domaine.

Sont évalués :

- la problématique et le développement de l'analyse philosophique.
- la réflexion constitutive de la démarche analytique et créative du projet ;
- les qualités graphiques et plastiques de la communication du projet ;

Deuxième situation d'évaluation :

située à la fin du deuxième semestre de la deuxième année de formation, oral de 20 minutes, coefficient 2

Modalités

En s'appuyant sur l'ensemble du dossier qu'il aura remis au préalable à l'équipe pédagogique, le candidat expose oralement son projet et commente les aspects technologiques, économiques et législatifs les plus significatifs qui sont liés à son développement. Des questions relatives à ces différents aspects du projet lui sont posées lors de cette soutenance.

Évaluation

Cette situation est évaluée par des professeurs d'économie-gestion, d'atelier de conception et des professionnels du domaine.

Sont évaluées :

- la prise en compte des aspects technologiques du projet ;
- la prise en compte de l'environnement économique et législatif du projet ;
- la pertinence et la cohérence des choix opérés pour la concrétisation du projet ;
- la lisibilité des documents visuels et la maîtrise des modes de représentation.

Il est tenu compte de la qualité de la soutenance liée à la présentation du projet.

À l'issue des deux situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat. Le jury peut éventuellement demander à avoir communication des supports des deux situations d'évaluation, qui sont tenus à sa disposition ainsi que celle de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note.

• Contrôle ponctuel : soutenance orale, durée : 20 minutes

Modalités

L'épreuve prend appui sur un (des) cas concret(s) et / ou une (des) hypothèse(s) professionnelle(s).

La communication se fait sous forme d'un dossier composé de documents visuels, volumiques et rédactionnels.

Les aspects conceptuels, techniques, économiques et de gestion sont traités et rassemblés dans un document accompagnant le développement du projet ou de sa finalité d'ensemble, selon un sujet qui aura été formulé en accord avec le professeur de Philosophie et avec le professeur d'Économie et Gestion de telle sorte qu'il soit à la fois conforme au programme et en adéquation avec le ou les projet(s) du candidat.

Les questions relatives à ces études sont posées par les membres du jury.

Le candidat doit pouvoir répondre dans ces disciplines à des questions annexes se rapportant aux programmes.

Le travail doit être mené dans une optique de cas concret(s) et / ou d'hypothèse(s) professionnelle(s) dans le courant de la deuxième année de formation et sur un temps d'environ deux mois.

Évaluation

L'entretien se déroule en amont de la présentation du rapport de stage, devant un jury composé de professionnels, de professeurs d'arts appliqués intervenant dans l'atelier de conception auxquels s'ajoutent un professeur de philosophie et un professeur d'économie et gestion.

Sont évalués les différents aspects du projet :

- la réflexion constitutive de la démarche ;
- la créativité qui en est issue ;
- la prise en compte d'une culture technologique et de ses aspects techniques ;
- les notions de gestion.

Il est tenu compte de la qualité de la soutenance, liée à la présentation du dossier.

Conditions particulières

- Candidats en situation de perfectionnement : le projet sera réalisé soit pendant le stage, soit dans le cadre de l'activité professionnelle précédant le stage.

- Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date des épreuves un emploi dans le domaine professionnel correspondant au BTS postulé : le projet sera réalisé dans l'année précédant l'épreuve.

Le dossier est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

U. 5.2 – Rapport de stage ou d'activités professionnelles **Coefficient 1**

Objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de valider la compréhension par le candidat de l'entreprise et de son domaine d'activité au travers de la rédaction de son rapport de stage ou d'activités professionnelles.

Forme de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel : soutenance orale, durée : 10 minutes**

Modalités

À partir de son rapport, le candidat rend compte oralement de son activité. Des questions peuvent lui être posées.

L'entretien se déroule à la suite de la sous-épreuve U.5.1 de projet professionnel ou U.4.2 de travaux personnels, selon les situations, et devant un jury constitué de professeurs d'arts appliqués et de professionnels.

Évaluation

- Qualité du document.
- Esprit de synthèse.
- Capacités d'expression orale du candidat.
- Pertinence de l'argumentation lors de l'entretien avec le jury.

Le rapport est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non conformité du rapport entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du rapport, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le rapport est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non conformité du rapport peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du rapport ;
- Dépôt du rapport au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le rapport non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

E6 – Culture design et Technologies

(modifié par l'arrêté du 8 avril 2009, publié au JO du 2 mai 2009 et au BO du 14 mai 2009)

Coefficient 6

U. 6.1 – Culture design : coefficient 3

U. 6.2 – Technologies : coefficient 3

Objectifs

Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir de sollicitations multiples et polymorphes ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design, en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Formes de l'évaluation

Contrôle ponctuel : Épreuve écrite, durée 2 x 3 heures.

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques et éventuellement textuels abordant une thématique générique (historique, technique, esthétique, fonctionnelle...) Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les divers champs de la création. Le candidat est invité à rédiger deux commentaires argumentés distincts, l'un en réponse à la problématique de culture design, l'autre relatif à la problématique de culture technologique (l'argumentaire technologique peut être éventuellement accompagné de croquis).

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir des documents proposés ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Évaluation

L'évaluation porte sur les savoirs en Culture design et en Technologies.

Sont évaluées :

- qualité de l'analyse, de la synthèse et de la réflexion,
- articulation et hiérarchisation des savoirs,
- mise en place d'un vrai débat dialectique,
- pertinence de l'argumentation et de la démonstration,
- pertinence de la réponse,
- maîtrise de l'expression écrite.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve est constituée de **deux situations d'évaluation** : (l'épreuve se déroule au cours de la deuxième année de formation.)

1°) Première situation : forme écrite, durée de 6 heures maximum, coefficient 2.

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques et éventuellement textuels abordant une thématique générique, (historique, technique, esthétique, fonctionnelle...) Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les divers champs de la création. Le candidat est invité à rédiger deux commentaires argumentés distincts, l'un en réponse à la problématique de culture design, l'autre relatif à la problématique de culture technologique (l'argumentaire technologique peut être éventuellement accompagné de croquis).

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir des documents proposés ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;

- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Évaluation

L'évaluation porte sur les savoirs en Culture design et en Technologies.

Sont évaluées :

- qualité de l'analyse, de la synthèse et de la réflexion,
- articulation et hiérarchisation des savoirs,
- mise en place d'un vrai débat dialectique,
- pertinence de l'argumentation et de la démonstration,
- pertinence de la réponse,
- maîtrise de l'expression écrite.

2°) Deuxième situation : forme écrite, coefficient 4.

Le candidat doit réaliser une étude relevant de l'actualité du design, de la création contemporaine et de la question technologique. Cette étude met en évidence les qualités réflexives du candidat et peut porter sur une problématique, un thème, une œuvre... Elle se présente sous forme de dossier et est limitée à une dizaine de pages, hors iconographie. Elle doit être remise au(x) professeur(s) de Culture design et de Technologies en fin de formation.

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir de documents répertoriés et choisis par lui ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer une réflexion personnelle.

Évaluation

Sont évaluées :

- la qualité et la pertinence des documents collectés et exploités au regard du thème, de l'œuvre ou de la problématique traitée ;
- l'articulation et la hiérarchisation des savoirs convoqués en relation au design de produits, à la question technologique et aux arts appliqués en général ;
- la pertinence des problématiques repérées et des questionnements soulevés ;
- le degré d'investissement personnel dans la réflexion engagée ;
- la construction de l'argumentation et de la démonstration ;
- la qualité de la communication : expression écrite et mise en forme.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des situations d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EF. 1 – Langue vivante étrangère 2 (UF. 1)

Objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante étrangère orale et éventuellement écrite ;
- l'expression orale dans la langue vivante étrangère ;

Formes de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel : épreuve orale facultative, durée 20 minutes, temps de préparation 20 minutes**

Modalités

L'épreuve se décompose ainsi :

- présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles...) en langue vivante étrangère ;
- entretien en langue vivante étrangère sur la base d'un document écrit, audio ou vidéo, en relation plus ou moins directe avec le domaine professionnel.